



## Conseil économique et social

Distr. générale  
7 décembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par Irene Menakaya School Onitsha, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

### **L'éducation des enfants, un défi pour l'autonomisation des femmes rurales**

Nous voulons rendre hommage à tous ceux qui s'attachent à répondre aux préoccupations des femmes, et œuvrent notamment à l'autonomisation des femmes rurales. Nous saluons les États qui ont adopté des politiques et promulgué des mesures visant à protéger et autonomiser les femmes. La situation des enfants des femmes rurales en milieu rural, en particulier en ce qui concerne l'éducation, reste toutefois préoccupante.

Depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing en 1995, des questions pertinentes ont été recensées parmi les besoins et priorités des femmes dans le monde, et tout spécialement des femmes rurales. Depuis la création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), une attention plus particulière a été portée à l'autonomisation des femmes des communautés rurales.

Depuis 2005, ONU-Femmes a pris des initiatives constructives pour intensifier l'action en faveur de l'autonomisation des femmes par l'éducation, la santé et la sécurité, le plaidoyer, et la sensibilisation à l'échelle mondiale aux politiques concernant les femmes dans les secteurs de l'emploi et de l'entrepreneuriat. En dépit de tous ces efforts, les problèmes fondamentaux que pose l'autonomisation des femmes sont souvent négligés. Les préoccupations actuelles concernant les femmes rurales reposent sur des stratégies et des modèles d'autonomisation visant à faire face aux difficultés économiques et à éliminer la faim et la pauvreté, mais l'éducation des enfants des femmes rurales n'est pas prise en compte.

Les enfants de femmes rurales ne bénéficient pas d'écoles sûres ni d'infrastructures d'enseignement élémentaire. Les écoles sont éloignées, et le matériel didactique est hors de portée pour ces enfants. Malgré les mesures prises pour lutter contre la pauvreté et la faim, les besoins essentiels des femmes rurales ne sont pas pleinement satisfaits, car celles-ci consacrent tous leurs efforts, que ce soit sur le plan affectif, sur le plan psychologique ou sur le plan économique, à l'éducation de leurs enfants afin de faire en sorte qu'ils soient comme les autres enfants du monde. L'éducation des enfants représente donc un coût extrêmement important pour les femmes rurales.

L'objectif de développement durable 4 met l'accent sur une éducation inclusive de qualité et sur l'éducation permanente, et ses cibles ont pour objectif que nul ne soit laissé pour compte, pas même les enfants des femmes vivant en milieu rural. L'éducation est valorisée partout dans le monde, y compris dans les communautés rurales. Pourtant, le principal problème auquel se heurtent les enfants des femmes rurales est le manque de préparation et de matériel scolaire, et l'insuffisance des ressources consacrées à l'apprentissage et à un enseignement de qualité.

Nous appelons donc les États Membres à reconnaître l'importance de l'éducation, en particulier pour l'autonomisation des femmes rurales et l'éducation de leurs enfants, dans le contexte de l'élimination de la pauvreté, de la recherche d'une éducation inclusive de qualité et de la réalisation des objectifs de développement durable. Pour assurer que les enfants des femmes rurales aient accès à une éducation de qualité et pour obtenir des résultats positifs en matière d'autonomisation des femmes rurales, la Commission de la condition de la femme à sa soixante-deuxième session et les États Membres de l'ONU doivent garantir un environnement d'apprentissage sûr et des écoles propices à l'apprentissage,

améliorer l'accès à une éducation de qualité, fournir les services d'appui à l'enseignement nécessaires et assurer un accès aux écoles, à l'alimentation et aux repas scolaires, aux matériels d'enseignement et d'apprentissage, à la gratuité de l'enseignement et à des enseignants qualifiés, et renforcer les politiques d'éducation en faveur des enfants des femmes rurales.

L'Organisation Irene Menakaya School Onitsha souscrit au Plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2011-2013, qui porte une attention prioritaire à la prise en compte de la participation des femmes à la vie politique et à la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans le cadre des élections et des processus de prise de décisions, mais espère également que les préoccupations des femmes rurales concernant l'éducation de leurs enfants seront prises en compte de manière adéquate dans le contexte de ce Plan.

L'Organisation Irene Menakaya School Onitsha, qui est installée dans une ville rurale située à l'est du fleuve Niger, au Nigéria, prie instamment le Bureau de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme et les autres États Membres de l'ONU de continuer de jouer leur rôle de chef de file dans la poursuite de la mise en œuvre des politiques d'égalité des sexes qui encouragent et soutiennent l'autonomisation des femmes et leur lien avec le développement durable, et d'intensifier les efforts en vue de répondre aux besoins d'éducation des enfants des femmes rurales. Faisons en sorte que l'appel en faveur de l'autonomisation des femmes rurales soit inclusif et comprenne les besoins de leurs enfants.

---